TERMS OF REFERENCE:

Consultancy for a feasibility assessment of a Couloir Vert certification scheme

Version française ci-dessous

1. Background

The Kivu-Kinshasa Green Corridor (the "Green Corridor", "Couloir Vert" or "CV") is an initiative of the Government of the Democratic Republic of Congo (DRC), launched by President Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo and formally established as a community reserve through Ministerial Decree No. 25/01 in January 2025.

Covering approximately 544,270 km^2 from eastern DRC to Kinshasa, it constitutes the world's largest tropical reserve and is intended to integrate conservation of the Congo Basin's forests and biodiversity with inclusive economic development, improved livelihoods, strengthened community participation, and greater stability and security. The initiative seeks to protect approximately 100,000 km^2 of primary forest and 60,000 km^2 of carbon-rich peatlands while creating opportunities for sustainable investment and economic activity.

The Green Corridor is deliberately designed not simply as a conventional protected area, but as a landscape in which conservation, sustainable economic activity, community livelihoods, infrastructure, and private-sector investment can coexist where activities are compatible with the Corridor's environmental and social objectives.

The Green Corridor's stated objectives include, among others:

- protecting forests, biodiversity, ecological systems and ecosystem services;
- supporting sustainable livelihoods and economic opportunities for communities;
- strengthening the participation and role of local communities and other stakeholders in management;
- attracting responsible private-sector investment in sectors including agriculture, energy and transport;
- supporting food security, connectivity and economic integration between eastern and western DRC;
- contributing to peace, stability, and strengthened rule of law;
- ensuring that economic activity within the Corridor is compatible with its environmental and social objectives; and
- establishing transparent, accountable, and credible governance arrangements.

To promote community rights and good governance, the decree mandates the development of guidelines on financial and environmental transparency and accountability; participatory governance principles, including procedures for obtaining Free, Prior and Informed Consent; operational arrangements for protected area management; a manual for assessing green economy criteria; public inquiry methodologies, including participatory mapping; and a complaints and appeals management mechanism. An Independent Committee comprising Congolese and international community rights

organisations has been established and tasked with developing these instruments and, more broadly, ensuring that community rights and interests are effectively integrated into the governance and management of the reserve.

The CV seeks to incentivise the development of the green economy by offering project developers that meet eligibility criteria and audit requirements fiscal incentives including tax breaks, access to transformation and transport infrastructure, preferential market access, and other policy support measures.

As part of this effort, the potential establishment of a certification initiative is being explored. Under this approach, projects that can demonstrate verifiable compliance with green economy criteria, as well as applicable laws in the DRC and sustainability and deforestation-related regulations in consumer markets such as the UK and EU, could gain preferential market access. A project auditing framework is already envisaged as part of the governance structure (see ToRs) and could, in principle, be expanded to incorporate a certification function.

However, experience from existing certification systems indicates that such schemes can face significant challenges, including:

- Conflicts of interest between certification bodies and certified entities.
- Barriers to participation for smallholders, community enterprises, and smaller project developers due to certification costs and administrative burdens.
- Risks of greenwashing or insufficient assurance.
- Potential duplication of existing regulatory requirements.
- Delays or substitution effects that may weaken incentives for stronger regulatory reform.

Given these concerns, the CV seeks an independent assessment of whether a certification scheme could be feasible, credible, and effective, and if so, what design features would be required to address known shortcomings.

2. The consultancy

The aim of the consultancy is to determine whether a CV certification scheme could be established in a manner that is:

- Credible and independent.
- Provides added value in relation to the green economy criteria and the audit mechanisms under construction as well as the regulatory or certification instruments already existing.
- Compliant with relevant DRC, UK and European regulatory requirements.
- Accessible to community-led initiatives and smallholders.
- Cost-effective, self-sustaining and capable of delivering measurable environmental, social, and economic benefits.
- Complementary and additional to regulatory frameworks rather than a substitute for them.

3. Objectives

The assessment shall:

Objective 1: Determine Feasibility: Assess whether a CV certification scheme is a viable policy instrument and identify the conditions under which it could operate effectively.

Key questions include:

- Is certification the most appropriate mechanism for delivering the CV's objectives?

- What market failures or barriers would certification address?
- Under what circumstances would certification provide additional value beyond existing regulations and standards?
- Are there alternative approaches that may deliver the same outcomes more effectively?
- Is there a cost-benefit ratio that can ensure compliance with green economy criteria whilst offering market advantages?
- For which products or sectors, with which buyers and markets, with what demand and what economic benefit is actually expected?
- Determine what the specific function of certification would be in the CV governance architecture, notably its institutional relationship to the Independent Committee and how this would relate to the fulfillment of the green economy criteria and the project auditing process?
- What could be a certification specific to the Corridor, use/recognition of existing certifications, hybrid or lighter arrangement, certification limited to certain sectors or types of projects, or even no certification if the costs, risks of greenwashing or administrative burdens are greater than the benefits?

Objective 2: Assess Regulatory Compatibility: Examine whether a certification framework could satisfy relevant UK and European legal and policy requirements.

This should include, but not be limited to:

- UK and EU deforestation-related requirements.
- Environmental and human-rights due diligence obligations.
- Emerging sustainability disclosure and supply-chain traceability requirements.
- Requirements of major public and private sector buyers.

Objective 3: Assess Governance and Integrity Risks: Evaluate how conflicts of interest and credibility risks inherent in certification systems could be avoided or mitigated.

Key questions include:

- What governance models are available?
- How can certifiers remain independent from project developers and what is the potential role of the CV Independent Committee in this?
- What accreditation, oversight, and auditing arrangements would be required?
- Are there examples of best practice from comparable certification systems?

Objective 4: Promote Inclusion and Equity: Assess how a certification scheme could support community-led initiatives, Indigenous and local communities where relevant, and smaller project developers.

Key questions include:

- How can participation costs be reduced?
- What measures could improve market access for smallholders?
- How requirements should differ according to project size, risk profile, or developer type?
- What technical assistance or financial support mechanisms would be required?

4. Scope of Work

The consultant/team shall undertake the following tasks.

Task 1: Review of Existing Certification Models

Conduct a comparative review of relevant certification schemes and standards, including lessons learned from:

- Forestry and land-use certification systems.
- Sustainable commodity certification programmes.
- Carbon and biodiversity market standards.
- Other environmental and green economy certification initiatives.

The review should identify strengths, weaknesses, and transferable design features.

Task 2: Governance Assessment

Assess potential governance arrangements, including:

- The institutional configuration including the relationship between certification, green economy eligibility criteria and the project auditing process.
- Governance manuals and operational requirements.
- Accreditation models.
- Independent oversight mechanisms.
- Appeals and grievance procedures (see TORs).
- Transparency and reporting requirements.
- Funding models and their implications for independence.

Task 3: Regulatory Assessment

Assess alignment with:

- UK regulatory requirements.
- EU regulatory requirements, including deforestation-related obligations.
- Relevant international standards and best practices.

The assessment should consider whether certification can go beyond minimum compliance requirements and provide additional assurance to markets and stakeholders.

Task 4: Voluntary versus Regulatory Analysis

Evaluate the advantages and disadvantages of:

- A wholly voluntary certification scheme.
- A hybrid model linked to fiscal incentives or preferential treatment.
- An adapted model specific to the Corridor, with options such as use/recognition of existing certifications, hybrid or lighter arrangement, certification limited to certain sectors or types of projects, or even no certification.
- Integration with regulatory compliance mechanisms.

- Alternative non-certification approaches.

Task 5: Economic and Cost-Benefit Analysis

Conduct a cost-benefit assessment covering:

- Administrative costs.
- Compliance costs.
- Certification and auditing costs.
- Market benefits for producers and developers.
- Public benefits arising from improved environmental performance.
- Distributional impacts on different stakeholder groups.

Special attention should be paid to impacts on smallholders, communities, and smaller enterprises.

Task 6: Inclusion and Market Access Assessment

Develop options to improve accessibility and participation, including:

- Tiered requirements based on project size or risk.
- Capacity-building mechanisms.
- Financial support mechanisms.
- Market access incentives for community-led initiatives and smallholders.

Task 7: Institutional and Financing Options

Assess options including:

- Establishment of a community fund or outsourcing to an existing model.
- Revenue sources and sustainability of scheme administration.
- Relationships with existing initiatives working on supply chain integrity and demand-side deforestation regulations, including the UK Forest Coalition and other relevant partnerships.

5. Key Deliverables

a. Inception Report

Including:

- Methodology and workplan.
- Stakeholder engagement approach (including interviews with the Virunga Foundation, Independent Committee, the UK NGO Forest coalition, potential project developers and buyers etc. RFUK and the Independent Committee will facilitate introductions where appropriate, but the consultant will be responsible for scheduling and conducting interviews.)
- Analytical framework.

b. Interim Findings Report

Presenting:

- Preliminary findings.
- Emerging feasibility conclusions.
- Key risks and opportunities.

c. Final Feasibility Assessment Report

Including:

1. Assessment of overall feasibility.
2. Analysis of governance options.
3. Regulatory compliance assessment.
4. Cost-benefit analysis.
5. Inclusion and equity assessment.
6. Risk analysis.
7. Recommendations.

d. Design Options Paper

If certification is found to be feasible, this paper shall set out:

- Recommended governance structure in keeping with the role of the Independent Committee, notably its auditing function as well as the development of green economy criteria.
- Assessment of whether it would be more relevant to build on existing certifications rather than creating a new one.
- Certification criteria.
- Accreditation and oversight arrangements.
- Funding model.
- Mechanisms to minimise conflicts of interest.
- Measures to support smallholders and community-led projects.
- Roadmap for implementation.

6. Required Consultant Qualifications and Experience

The assignment may be undertaken by an individual consultant or a team of consultants. The consultant(s) should demonstrate:

- An advanced university degree in environmental science, social sciences, or a related field;
- Demonstrated knowledge of the Congo Basin and environmental governance;
- Proven expertise in and commitment to rights-based and participatory development approaches;
- Expertise in regulatory and voluntary approaches to environmental governance including certification and demand-side measures;

- A strong understanding of environmental and social safeguards;
- Excellent written and oral communication skills in English with the ability to read in French;
- Demonstrated experience working in the Democratic Republic of the Congo (DRC).

7. Consultancy Management, Timeline and Delivery Arrangements

The consultancy is expected to involve approximately 4-6 months of intermittent and/or full-time engagement, depending on the proposed methodology and workplan. The anticipated start date is **4 January 2027**.

We anticipate that the assignment will require **up to 30 consultancy days** in total. Applicants should clearly indicate the number of days allocated to each proposed milestone and deliverable as part of their methodology and budget submission.

Given the geographic scale of the CV, the security context in parts of the landscape, and the diversity of stakeholders, communities and project activities, the consultancy is expected to be undertaken primarily through a combination of desk-based review and virtual consultations. The consultancy may be undertaken remotely.

Applicants may propose limited travel if they consider it necessary to strengthen the quality of the assignment. Any proposed travel should be clearly justified within the methodology and budget. Unless otherwise agreed with RFUK in advance, all travel costs should be included within the financial proposal.

The consultant will be contracted by RFUK, which will provide day-to-day management of the assignment and serve as the primary point of contact throughout the consultancy. RFUK will be responsible for coordinating access to project documentation, facilitating introductions to key stakeholders, consolidating feedback from partners, and providing technical guidance to the consultant.

RFUK will coordinate feedback from relevant stakeholders, including the Independent Committee. Final approval of deliverables will rest with RFUK, taking into account comments and recommendations provided through the review process.

The consultant will be expected to participate in an inception meeting which will take place in Kinshasa at the end of January. Travel, accommodation and subsistence costs associated with attending the meeting will be covered by RFUK in accordance with RFUK's travel policy.

The consultant will also be expected to participate in periodic progress meetings with RFUK and the Independent Committee, anticipated to take place approximately once per month, with additional meetings convened as required.

8. Proposal Requirements

Interested consultants or firms should submit:

a. Technical proposal;

b. Proposed methodology and work plan, including coordination with ongoing workstreams on eligibility criteria and project auditing ;

c. Proposed team composition;

d. CVs of key personnel;

e. Comparable experience in terms of certification or feasibility studies of similar device;

f. Relevant references;

g. Description of experience in DRC and/or Central Africa;

h. Proposed level of effort;

i. Financial proposal with a financial breakdown covering daily rates, days by task/person, and all other expenses. Please note that the proposal should be inclusive of all taxes and costs pertaining to the consultancy. and

j. Confirmation of availability for the assignment.

9. HOW TO SUBMIT A PROPOSAL

Interested consultants or firms should submit their proposal, together with all documents listed in Section 8 (Proposal Requirements), by email to procurement@rainforestuk.org no later than **19 November 2026** (9AM UK time). For questions or requests for clarification, please contact us on procurement@rainforestuk.org before 13 November. We will aim to respond in three working days from receipt of questions.

All proposals will be reviewed by RFUK and selected representatives of the Independent Committee. Shortlisted applicants will be invited to an online interview to further discuss their proposal and suitability for the consultancy. The interviews are currently provisionally scheduled for 3 December.

TERMES DE RÉFÉRENCE :

Consultation pour une étude de faisabilité d'un dispositif de certification du Couloir Vert

Note éditoriale : version française issue du texte bilingue, avec correction des erreurs manifestes de traduction et de langue. Les dispositions de fond sont conservées ; une validation juridique reste recommandée.

Contexte

Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa (ou « Couloir Vert ») est une initiative du Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), lancée par le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et officiellement établie comme réserve communautaire par le décret ministériel n° 25/01 en janvier 2025.

S'étendant sur environ 544 270 km² de l'est de la RDC à Kinshasa, elle constitue la plus grande réserve tropicale au monde et vise à intégrer la conservation des forêts et de la biodiversité du bassin du Congo à un développement économique inclusif, à l'amélioration des moyens de subsistance, à un renforcement de la participation communautaire, ainsi qu'à une plus grande stabilité et sécurité. L'initiative vise à protéger environ 100 000 km² de forêts primaires et 60 000 km² de tourbières riches en carbone tout en créant des opportunités d'investissement durable et d'activité économique.

Le Couloir Vert est délibérément conçu non seulement comme une zone protégée conventionnelle, mais comme un paysage où la conservation, l'activité économique durable, les moyens de subsistance communautaires, les infrastructures et l'investissement du secteur privé peuvent coexister lorsque les activités sont compatibles avec les objectifs environnementaux et sociaux du Couloir.

Les objectifs déclarés du Couloir Vert comprennent notamment :

- protéger les forêts, de la biodiversité, des systèmes écologiques et des services écosystémiques ;
- soutenir des moyens de subsistance durables et des opportunités économiques pour les communautés ;
- renforcer la participation et le rôle des communautés locales et des autres parties prenantes dans la gestion ;
- attirer des investissements responsables du secteur privé dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et les transports ;
- soutenir la sécurité alimentaire, la connectivité et l'intégration économique entre l'est et l'ouest de la RDC ;
- contribuer à la paix, à la stabilité et au renforcement de l'État de droit ;
- veiller à ce que l'activité économique au sein du Couloir soit compatible avec ses objectifs environnementaux et sociaux ;
- établir des dispositifs de gouvernance transparents, responsables et crédibles.

Pour promouvoir les droits des communautés et la bonne gouvernance, le décret exige l'élaboration de lignes directrices sur la transparence et la responsabilité financières et environnementales ; des principes de gouvernance participative, y compris les procédures pour obtenir le consentement libre, préalable et éclairé ; des dispositions opérationnelles pour la gestion des aires protégées ; un manuel pour évaluer les critères de l'économie verte ; des méthodologies d'enquête

publique, y compris la cartographie participative ; et un mécanisme de gestion des plaintes et des recours. Un Comité indépendant composé d'organisations congolaises et internationales de défense des droits des communautés a été créé et chargé de développer ces instruments et, plus largement, de garantir que les droits et intérêts communautaires soient efficacement intégrés dans la gouvernance et la gestion de la réserve.

Le Couloir Vert cherche à promouvoir le développement de projets répondant aux critères de l'économie verte et de la durabilité en proposant des mesures incitatives, notamment des allégements fiscaux, l'accès à des infrastructures de transformation et de transport, un accès préférentiel au marché ainsi que d'autres mesures de soutien.

Dans le cadre de cet effort, la possibilité de créer une initiative de certification est en cours d'études. Dans cette approche, les projets pouvant démontrer une conformité vérifiable aux critères de l'économie verte, ainsi qu'aux lois applicables en RDC et aux réglementations relatives à la durabilité et à la déforestation sur des marchés de consommation tels que le Royaume-Uni et l'UE. Un cadre d'audit de projet est déjà envisagé dans le cadre de la structure de gouvernance (voir les conditions d'utilisation) et pourrait, en principe, être élargi pour intégrer une fonction de certification.

Cependant, l'expérience des systèmes de certification existants indique que de tels dispositifs peuvent rencontrer des défis importants, notamment :

- Conflits d'intérêts entre organismes de certification et entités certifiées.
- Barrières à la participation pour les petits exploitants, les entreprises communautaires et les petits promoteurs de projets en raison des coûts de certification et des charges administratives.
- Risques de greenwashing ou d'insuffisance des garanties.
- Possibilité de duplication des exigences réglementaires existantes.
- Des retards ou des effets de substitution qui pourraient affaiblir les incitations à une réforme réglementaire plus forte.
- Compte tenu de ces préoccupations, le CV cherche à évaluer de manière indépendante si un système de certification pourrait être faisable, crédible et efficace, et, le cas échéant, quelles caractéristiques de conception seraient nécessaires pour corriger les lacunes connues.

1. Le cabinet de conseil

Le but est de déterminer si un schéma de certification CV peut être établi de manière :

Crédible et indépendant.

Apporte une valeur ajoutée au regard des critères de l'économie verte et des mécanismes d'audit en cours d'élaboration, ainsi que des instruments réglementaires ou de certification déjà existants.

Conforme aux exigences réglementaires pertinentes de la RDC, du Royaume-Uni et de l'Europe.

Accessible aux initiatives communautaires et aux petits exploitants.

Rentable, autonome et capable d'apporter des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques mesurables.

Complémentaire aux cadres réglementaires plutôt qu'un substitut à ceux-ci.

3. Objectifs

L'évaluation doit poursuivre les objectifs suivants :

Objectif 1 : Déterminer la faisabilité : Évaluer si un système de certification CV est un instrument politique viable et identifier les conditions dans lesquelles il pourrait fonctionner efficacement.

Les questions clés incluent :

- certification est-elle le mécanisme le plus approprié pour atteindre les objectifs du CV ?
- Quels échecs ou obstacles du marché la certification permettrait-elle de traiter ?
- Dans quelles circonstances la certification apporterait-elle une valeur supplémentaire au-delà des réglementations et normes existantes ?
- Existe-t-il des approches alternatives qui pourraient obtenir les mêmes résultats de manière plus efficace ?
 - Existe-t-il un ratio coûts-bénéfices qui peut garantir la conformité aux critères de l'économie verte tout en offrant des avantages sur le marché ?
 - Pour quels produits ou secteurs, auprès de quels acheteurs et sur quels marchés, et avec quelle demande ainsi que quels bénéfices économiques concrètement attendus ?
 - Déterminer la fonction spécifique de la certification au sein de l'architecture de gouvernance du CV — notamment ses liens institutionnels avec le Comité indépendant — ainsi que son articulation avec le respect des critères d'économie verte et le processus d'audit des projets.
 - Quelle forme une telle certification pourrait-elle prendre : une certification propre au Couloir, l'utilisation ou la reconnaissance de certifications existantes, un dispositif hybride ou allégé, une certification limitée à certains secteurs ou types de projets, voire l'absence de certification si les coûts, les risques d'écoblanchiment ou les charges administratives l'emportent sur les bénéfices ?

Objectif 2 : Évaluer la compatibilité réglementaire : Examiner si un cadre de certification pourrait satisfaire aux exigences juridiques et politiques pertinentes du Royaume-Uni et de l'Europe.

Cela doit inclure, sans s'y limiter :

- Exigences liées à la déforestation au Royaume-Uni et à l'UE.
- Obligations de diligence raisonnable en matière d'environnement et de droits humains.
- Nouvelles exigences émergentes de divulgation en matière de durabilité et de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.
- Exigences des grands acheteurs des secteurs public et privé.

Objectif 3 : Évaluer les risques liés à la gouvernance et à l'intégrité : Évaluer comment les conflits d'intérêts et les risques de crédibilité inhérents aux systèmes de certification pourraient être évités ou atténués.

Les questions clés incluent :

- Quels modèles de gouvernance sont disponibles ?
- Comment les certificataires peuvent-ils rester indépendants des promoteurs de projet et quel est le rôle potentiel du Comité Indépendant de CV dans ce domaine ?
- Quelles modalités d'accréditation, de supervision et d'audit seraient nécessaires ?
- Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques issues de systèmes de certification comparables ?

Objectif 4 : Promouvoir l'inclusion et l'équité : Évaluer comment un programme de certification pourrait soutenir les initiatives menées par la communauté, les communautés autochtones et locales lorsque pertinent, ainsi que les développeurs de petits projets.

Les questions clés incluent :

- Comment peut-on réduire les coûts de participation ?
- Quelles mesures pourraient améliorer l'accès au marché pour les petits exploitants ?
- Les exigences doivent-elles varier selon la taille du projet, le profil de risque ou le type de promoteur ?
- Quelles aides techniques ou mécanismes de soutien financier seraient nécessaires ?

4. Champ d'action

Le consultant/l'équipe doit effectuer les tâches suivantes.

Tâche 1 : Révision des modèles de certification existants

Mener une revue comparative des schémas et normes de certification pertinents, incluant les leçons tirées de :

- Systèmes de certification forestière et d'utilisation des terres.
- Programmes de certification des produits durables.
- Normes du marché du carbone et de la biodiversité.
- D'autres initiatives de certification environnementales et de l'économie verte.

L'examen doit identifier les forces, les faiblesses et les caractéristiques de conception transférables.

Tâche 2 : Évaluation de la gouvernance

Évaluer les dispositifs de gouvernance potentiels, notamment :

- La configuration institutionnelle incluant les relations entre la certification, les critères d'éligibilité à l'économie verte et le processus d'audit des projets.
- Manuels de gouvernance et exigences opérationnelles.
- Modèles d'accréditation.
- Des mécanismes de surveillance indépendants.
- Appels et procédures de réclamation (voir TORs).
- Transparence et exigences de rapport.
- Les modèles de financement et leurs implications pour l'indépendance.

Tâche 3 : Évaluation réglementaire

Évaluer l'alignement avec :

- Exigences réglementaires britanniques.
- Exigences réglementaires de l'UE, y compris les obligations liées à la déforestation.
- Normes internationales pertinentes et meilleures pratiques.

L'évaluation doit examiner si la certification peut dépasser les exigences minimales de conformité et offrir une assurance supplémentaire aux marchés et aux parties prenantes.

Tâche 4 : Analyse volontaire versus analyse réglementaire

Évaluez les avantages et les inconvénients de :

- Un système de certification entièrement volontaire.
- Un modèle hybride lié aux incitations fiscales ou au traitement préférentiel.
- Un modèle adapté et spécifique au Couloir, prévoyant des options telles que l'utilisation ou la reconnaissance de certifications existantes, un dispositif hybride ou allégé, une certification limitée à certains secteurs ou types de projets, voire l'absence de certification.
- Intégration avec les mécanismes de conformité réglementaire.
- Approches alternatives de non-certification.

Tâche 5 : Analyse économique et coûts-bénéfices

Réaliser une évaluation coûts-bénéfices couvrant :

- Coûts administratifs.
- Coûts de conformité.
- Frais de certification et d'audit.
- Avantages du marché pour les producteurs et les promoteurs.
- Les bénéfices publics résultant de l'amélioration des performances environnementales.
- Impacts de distribution sur différents groupes d'actionnaires.

Une attention particulière doit être portée aux impacts sur les petits exploitants, les communautés et les petites entreprises.

Tâche 6 : Évaluation de l'inclusion et de l'accès au marché

Développer des options pour améliorer l'accessibilité et la participation, notamment :

- Exigences à plusieurs niveaux basées sur la taille ou le risque du projet.
- Mécanismes de renforcement des capacités.
- Mécanismes de soutien financier.
- Incitations à l'accès au marché pour les initiatives communautaires et les petits exploitants.

Tâche 7 : Options institutionnelles et de financement

Évaluez les options, notamment :

- Création d'un fonds communautaire ou externalisation vers un modèle existant.
- Sources de revenus et durabilité de l'administration des régimes.
- Relations avec des initiatives existantes œuvrant sur l'intégrité des chaînes d'approvisionnement et les réglementations sur la déforestation côté demande, y compris la UK Forest Coalition et d'autres partenariats pertinents.

5. Livrables clés

a. Rapport d'origine

Notamment :

- Méthodologie et plan de travail.
- Approche d'engagement des parties prenantes (y compris des entretiens avec la Virunga Foundation, le Comité indépendant, la , les développeurs et acheteurs potentiels de projets, etc.). RFUK et le Comité indépendant faciliteront les mises en relation lorsque cela s'avérera pertinent, mais il appartiendra au consultant de planifier et de mener les entretiens.
- Cadre analytique.

b. Rapport de conclusions provisoires

Présentation :

- Résultats préliminaires.
- Conclusions émergentes sur la faisabilité.
- Risques et opportunités clés.

c. Rapport final d'évaluation de faisabilité

Notamment :

1. Évaluation de la faisabilité globale.
2. Analyse des options de gouvernance.
3. Évaluation de la conformité réglementaire.
4. Analyse coûts-bénéfices.
5. Évaluation de l'inclusion et de l'équité.
6. Analyse des risques.
7. Recommandations.

d. Document sur les options de conception

Si la certification s'avère faisable, ce document exposera :

- Structure de gouvernance recommandée conformément au Comité indépendant, notamment sa fonction d'audit, ainsi que l'élaboration de critères pour une économie verte.
- Évaluation de l'opportunité de s'appuyer sur les certifications existantes plutôt que d'en créer une nouvelle.
- Critères de certification.
- Accréditation et dispositifs de supervision.
- Modèle de financement.
- Des mécanismes pour minimiser les conflits d'intérêts.
- Mesures pour soutenir les petits exploitants et les projets communautaires.

- Feuille de route pour la mise en œuvre.

6. Qualifications et expérience requises de consultant

La mission peut être réalisée par un consultant individuel ou une équipe de consultants. Le(s) consultant(s) doivent démontrer :

- Un diplôme universitaire avancé en sciences de l'environnement, sciences sociales ou un domaine connexe ;
- Connaissance démontrée du bassin du Congo et de la gouvernance environnementale ;
- Expertise avérée et engagement envers des approches de développement fondées sur les droits et participatives ;
- Expertise en approches réglementaires et volontaires de la gouvernance environnementale, y compris la certification et les mesures du côté de la demande ;
- Une solide compréhension des garanties environnementales et sociales ;
- Excellentes compétences en communication écrite et orale en anglais avec la capacité de lire en français ;
- Expérience démontrée de travail en République démocratique du Congo (RDC).

7. Gestion, calendrier et modalités de réalisation

La mission de conseil devrait s'étendre sur une période d'environ 4 à 6 mois, sous forme d'un engagement intermittent et/ou à temps plein, selon la méthodologie et le plan de travail proposés. Le démarrage est prévu **4 janvier 2027**.

Nous estimons que la mission nécessitera un total maximal de **30 jours de travail**. Les candidats doivent indiquer clairement, dans leur proposition méthodologique et budgétaire, le nombre de jours alloués à chaque étape clé et à chaque livrable.

Compte tenu de l'étendue géographique de la zone concernée, du contexte sécuritaire dans certaines parties du territoire, ainsi que de la diversité des parties prenantes, des communautés et des activités du projet, la mission sera principalement menée par le biais d'une analyse documentaire et de consultations virtuelles. L'approche proposée devra démontrer comment les informations seront recueillies auprès d'un éventail représentatif de parties prenantes, tout en limitant autant que possible les déplacements et les coûts associés.

Le consultant sera engagé par RFUK, qui assurera la gestion quotidienne de la mission et servira de point de contact principal tout au long de celle-ci. RFUK sera responsable de faciliter l'accès à la documentation du projet, de mettre en relation le consultant avec les parties prenantes clés, de consolider les retours des partenaires et de fournir des orientations techniques au consultant.

RFUK coordonnera les retours des parties prenantes concernées, y compris ceux du Comité indépendant. L'approbation finale des livrables relèvera de RFUK, en tenant compte des commentaires et recommandations formulés au cours du processus d'examen.

Le consultant devra participer à une réunion de lancement ainsi qu'à des réunions de suivi périodiques avec RFUK et le Comité indépendant ; ces réunions sont prévues environ une fois par mois, avec la possibilité d'organiser des réunions supplémentaires si nécessaire.

La mission peut être réalisée à distance. Aucune présence physique régulière n'est requise ; toutefois, le consultant devra être disponible pour participer à des réunions virtuelles programmées durant les heures de travail habituelles, en tenant compte des fuseaux horaires de l'Afrique centrale et du Royaume-Uni.

Les candidats peuvent proposer des déplacements limités s'ils estiment que cela est nécessaire pour garantir la qualité de la mission. Tout déplacement envisagé devra être clairement justifié dans la méthodologie et le budget. Sauf accord préalable avec RFUK, tous les frais de déplacement doivent être inclus dans la proposition financière. Lorsque RFUK

demande des déplacements spécifiques qui n'étaient pas prévus dans la proposition initiale, les frais de déplacement raisonnables seront remboursés conformément aux politiques de RFUK en la matière.

Le consultant est invité à privilégier le recours à des méthodes de consultation virtuelle et à exploiter la documentation existante relative au projet, afin de limiter au strict nécessaire les déplacements, tout en veillant à ce que les livrables finaux reposent sur des données probantes, soient crédibles et reflètent les points de vue des parties prenantes.

8. Exigences de proposition

Les consultants ou entreprises intéressés doivent soumettre :

a. Proposition technique ;
b. Méthodologie et plan de travail proposés, y compris la coordination avec les volets de travail en cours concernant les critères d'éligibilité et l'audit des projets ;
c. Composition de l'équipe proposée ;
d. CV du personnel clé ;
e. Expérience comparable en matière de certification ou d'études de faisabilité pour un dispositif similaire.Des exemples de manuels ou cadres d'audit comparables développés;
f. Références pertinentes ;
g. Description de l'expérience en RDC et/ou en Afrique centrale ;
h. Niveau d'effort proposé ;
i. Proposition financière, avec un détail financier incluant les tarifs journaliers, le nombre de jours par tâche et par personne, ainsi que toutes les autres dépenses. Veuillez noter que la proposition doit inclure l'ensemble des taxes et des coûts liés à la prestation de conseil. ; et
j. Confirmation de disponibilité pour la mission.

9. COMMENT SOUMETTRE UNE PROPOSITION

Les consultant/s intéressés doivent soumettre leur proposition, accompagnée de tous les documents énumérés à la section 8 (« Exigences relatives à la proposition »), par courriel à l'adresse procurement@rainforestuk.org, au plus tard le **19 novembre 2026** (à 9h00, heure du Royaume-Uni). Pour toute question ou demande de précision, veuillez nous contacter à l'adresse procurement@rainforestuk.org avant le 13 novembre. Nous nous efforcerons de répondre dans un délai de trois jours ouvrables suivant la réception de vos questions.

Toutes les propositions seront examinées par RFUK et par des représentants sélectionnés du Comité indépendant. Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien en ligne afin d'approfondir la discussion sur leur proposition et leur adéquation avec la mission de conseil. Ces entretiens sont, à ce stade, provisoirement prévus pour le 3 décembre.